

## CONSENSUS STATUTAIRE OUVERTE DE L'ASSOCIATION NOUSPHERE

ARTICLE 1 – NOM, 2

ARTICLE 2 – OBJET, 2

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL, 2

ARTICLE 4 – DUREE, 2

ARTICLE 5 – MOYENS, 2

ARTICLE 6 – COMPOSITION, 3

ARTICLE 7- ADMISSION, 3

ARTICLE 8 – COTISATIONS, 4

ARTICLE 9 – RADIATIONS, 4

ARTICLE 10 – AFFILIATION, 4

ARTICLE 11 – RESSOURCES, 5

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE ORDINAIRE, 5

ARTICLE 13 – ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE, 6

ARTICLE 14 – ORGANES DE AUTOGOVERNEMENT, 6  
(Remplace chapitre « Conseil d'administration »)

ARTICLE 15 – PARTAGE DES RESPONSABILITÉS, 6  
(Remplace chapitre « Bureau »)

ARTICLE 16 – INDEMNITES, 7

ARTICLE - 17 – CHARTE ETHIQUE, 7  
(Remplace chapitre « Règlement intérieur »)

ARTICLE - 18 – DISSOLUTION, 10



## **ARTICLE 1 - NOM**

Il est fondé entre les adhérent/es par les présents statuts une association («régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901»), ayant pour titre *Nousphère* (en perspective d'obtenir sa propre identité juridique).

## **ARTICLE 2 - OBJET**

*Nousphère* est une association intégrale pour l'entraînement de l'esprit. Ses motivations profondes vivent autour l'(auto)organisation de nos besoins spirituels et l'articulation collective de notre (inter)action sociale.

*Nousphère* travaille pour intégrer la pleine conscience dans la vie quotidienne, et ainsi promouvoir l'amour à travers la pratique des valeurs universelles comme la compassion, la joie, l'altruisme, la bienveillance, l'amitié, la tolérance, la solidarité, la connaissance scientifique, l'effort enthousiaste, la justesse, l'écoute profonde ou la parole aimante.

## **ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé temporellement à 25, rue Solle, 33200 (Bordeaux). Il sera validé (et pourra être transféré) par décision de l'assemblée ordinaire.

## **ARTICLE 4 - DUREE**

La durée de l'association est illimitée.  
Il pourra être modifié par l'assemblée extraordinaire.

## **ARTICLE 5 - MOYENS**

Création d'un ensemble associatif capable de catalyser l'énergie créatrice de notre entourage le plus proche (prenons soin de nous, « nous sommes le monde »).

Réalisation d'activités qui promouvaient la pratique de la pleine conscience comme pratique de l'amour (comme humble et non-violente contribution pour une interaction social révolutionnaire).

Elaboration d'un réseau communicatif qui transmette et multiplie l'impact poétique de notre projet associatif, ses activités et ses services.

Création des outils spécialisés dans l'accompagnement spirituel. Réalisation d'activités culturels ou d'autres services sociaux possibles à prévoir selon besoins et disponibilités.

Protection de nos traditions populaires grâce au partage non-lucratif dans la sphère publique, spécialement à travers nos activités et nos services (toujours gratuits ou à prix libre).

Elaboration d'un site web dédié à la promotion de nos pratiques, qui aide à la coordination de l'information circulante autour de notre projet associatif.

Il y aura quatre axes principaux dans l'association :

Soin du corps (BioSangha), soin de la parole (Moindre Théâtre), soin de l'esprit (Graines d'Amour) et soin des lotus (CuantoCaos).

## **ARTICLE 6 - COMPOSITION**

Notre équipe humaine se manifeste à travers tous les sympathisant.e.s identifiés avec les intentions primaires de notre projet associatif. Toute personne est invitée à nous rejoindre pour apporter le mieux de soi et ainsi partager notre amour pour la vie.

L'association se compose dans son départ par:

- a) Membres d'honneur (Imaginaire): Chatran, Victoria Lama, José Ariza, Roti, Polka, Laruns, Epée de Glace, Papillon de Feu. Cette possibilité sera validée ou transformée pour l'assemblée générale extraordinaire.
- b) Membres adhérent/es: Francisco Ariza et Mme. Bénévolat (en représentation des personnes qui participent de façon anonyme).
- c) Membres collaborateurs/trices : invitées à l'assemblée ordinaire.

## **ARTICLE 7 - ADMISSION**

Notre projet associatif est ouvert, et il évolue grâce à la croissance de sa puissance socio-spirituel. Mais *Nousphère* n'est pas seulement un projet associatif sinon qu'il représente le projet de vie de ses adhérent.e.s, personnes sensibles au développement spirituel d'une façon laïque et Non-violente. Alors le groupe moteur qui nourrit le développement de notre projet associatif sera formé (si possible) pour un noyau affectif avec liens fraternelles, avec des responsabilités partagées dans le domaine juridique.

Il y a 3 niveaux d'engagement pour articuler la participation dans notre projet:

Sympathisant.e.s : Personne qui souhaite être au courant de l'activité de l'association ou que participe aux activités, et que partage son intérêt.

Collaborateur/trice : Personne qui souhaite participer dans l'autogestion des projets autonomes de l'association, et que partage son intérêt après avoir approuvé notre consensus statutaire.

Adhérent/e : Personne qui s'engage juridiquement auprès de l'ensemble associatif et souhaite participer à l'accompagnement bienveillant de l'intégralité du projet, et que partage son intérêt et ses motivations après avoir approuvé le consensus statutaire (sous demande d'admission qui sera prise en compte par l'assemblée ordinaire, en gardant la possibilité d'un entretien personnalisé préalable à la validation finale pour articuler une inclusion non-violente dans la vie quotidienne du groupe).

Seulement les adhérents/es seront considéré/es comme participant/es juridiques, ils feront partie des assemblées, et seront considéré/es membres légitimes (« droits ») et responsables (« devoirs »). Les collaborateurs/trices seront invitées aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

Information complémentaire sur ce sujet sera disponible dans notre charte éthique.

Le système d'admission pourra être modifié par l'assemblée extraordinaire.

## **ARTICLE 8 - COTISATIONS**

N'est pas prévu la charge de cotisations pour les adhérent/es au projet associatif.

L'assemblée extraordinaire pourra étudier la mise en place de cotisations pour les adhérent/es si besoin.

## **ARTICLE 9. - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par l'assemblée pour non-reconnaissance respectueuse des valeurs fondatrices de notre projet associatif, et aussi pour incompatibilité manifeste avec l'éthique statutaire de l'association.

Information complémentaire sur ce sujet sera disponible dans notre charte éthique.

## **ARTICLE 10. - AFFILIATION**

La présente association n'est pas affiliée à d'autres initiatives sociales.

L'assemblée ordinaire pourra étudier les partenariats possibles.

L'assemblée extraordinaire sert à soutenir les relations affectifs entre les adhérent.e.s (médiation possible dans les conflits inter-personales).

## **ARTICLE 11. - RESSOURCES**

Les principales ressources sont humaines, grâce à capacités offertes bénévolement pour les adhérent.e.s.

La (auto)financement économique de notre association a travers les donations c'est un des piliers constitutives de notre philosophie morale, comme digne représentation de la pratique de l'amour a travers le partage solidaire de ressources (toujours que soit respecté la liberté de conscience de ceux qui donnent et aussi de ceux qui reçoivent). Pour cette raison on considère « le prix libre » comme le système économique le plus juste et mieux adapté pour la pratique consciente de l'amour.

L'(auto)financement du projet associatif est basé sur les donations particulières a travers le partage solidaire à prix libre que permettent nos publications, nos activités culturelles, nos services sociaux et notre possible *merchandising*).

Possibilité d'envisager des campagnes spéciales pour la collecte de fonds.

Note importante : priorité pour étudier la recirculation de fonds au sein de notre organisation et le fonctionnement économique des projets.

## **ARTICLE 12 - ASSEMBLEE ORDINAIRE**

L'assemblée ordinaire comprend tous les membres de l'association à titre d'adhérent/e, et elle se réunit tout les mois (collaborateurs/trices invités).

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, la fixation de la date de la prochaine assemblée et son proposition ouverte de contenu si possible. Il y aura un rappel par mail 10 jours à l' avance.

Les décisions des assemblées s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés, et ils seront pris par consensus (plus d'information sur le consensus dans notre charte éthique).

L'assemblée ordinaire coordonne l'activité quotidienne de l'association (et comprise son évaluation). C'est le moment de partager l'information d'intérêt général et les tâches à réaliser, de rapporter l'activité autonome de ses membres, et aussi sert a l'incorporation et a la sortie des adhérent/es.

## **ARTICLE 13 – ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE**

Il y aura une assemblée extraordinaire tout les ans au mois de janvier, pour fermer la comptabilité annuel de l'année précédent et déclarer le budget provisoire pour la nouvelle année qui commence.

Ici seront étudiées toutes les possibilités non prévus pour l'assemblée ordinaire, en spécial, les aspects étiques qui touchent notre consensus statutaire, ainsi comme les revalidations de projets sociaux, économiques, culturelles, juridiques et politiques, et aussi renouvellement des responsabilités associatifs des adhérent/es.

Il y aura aussi une assemblée extraordinaire si l'assemblée ordinaire l'estime nécessaire, a fin de favoriser l'optime déroulement de notre projet associatif.

Toutes les décisions seront prises par consensus (plus d'information sur ce sujet dans notre charte éthique).

## **ARTICLE 14 – ORGANES DE AUTOGOUVERNEMENT**

*(Remplace chapitre « Conseil d'administration »)*

Les organes politiques d'autogouvernement de notre association sont les propres adhérent/es, l'assemblée ordinaire (tout les mois) et l'assemblée extraordinaire (a moins 1 fois par an).

Les membres adhérent/es et les groupes de travail relative a chaque projet particulier profitent aussi de une grande autonomie d'action, toujours dans le respect des valeurs fondatrices du cadre associatif, de ses statuts et aussi des l'élan étique que nous partageons. Cette autonomie symbiotique des membres et projets rend compte de son action décentralisée dans l'assemblée ordinaire.

Les organes d'autogouvernance sont étroitement liés à notre charte éthique, de laquelle ils émanent comme manifestation bienveillant (pour la réalisation de l'amour est indispensable que l'éthique libertaire soit la mère de la politique communautaire et non a l'envers).

## **ARTICLE 15 – PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

*(Remplace chapitre « Bureau »)*

Toutes les adhérent/es sont animateurs et animatrices du projet associatif. Ils partagent aussi les responsabilités juridiques et la gestion quotidienne de l'association, et ses responsabilités sont renouvelés une fois par an dans les assemblées extraordinaires, mais ainsi revalidés dans les assemblées

ordinaires. Les responsabilités seront volontaires et adaptés aux compétences singulières de chacun/e.

Le partage initial de responsabilités sera validé dans l'assemblée de constitution. Proposition à présent jusque la nouvelle arrivée des adhérent.e.s :

Francisco Javier Ariza Lama: animateur des Projets et Administration Générale.

Mme. Bénévolat : Animatrice de Communication et Action Sociale.

Plus d'information dans notre charte axiologique.

## **ARTICLE 16 - INDEMNITES**

Toutes les fonctions sont réalisées par l'altruisme de ses membres. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur exercice sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements éventuels de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

## **ARTICLE - 17 - CHARTE ETHIQUE**

*(Remplace chapitre « Règlement intérieur »)*

Ce projet naît de l'évolution naturelle des relations sociales entre personnes sensibles aux réalités spirituelles de l'être humain, et qui souhaitent partager ses expériences de vie pour mieux comprendre, pour mieux vivre et pour mieux communiquer avec nous mêmes et avec le monde.

Ce projet naît aussi d'une unification harmonieuse entre les réalités intimes des participants et ses réalités sociales concrètes, situé pour tant à la recherche d'un équilibre plus intégral et holistique de nos projets particuliers de vie.

Deux valeurs essentielles à notre projet sont la gratuité du patrimoine immatériel (« bien commun ») et le partage économique de ressources à travers les donations « à prix libre ». Nourrir l'esprit c'est gratuit, mais pour nourrir le corps on a besoin de ressources matérielles. On veut construire un rapport équilibré entre nos valeurs et nos conditions de vie pour faire durable économiquement ce projet. On préfère l'austérité matérielle et la richesse de l'esprit, et on évite ainsi attirer en nous et autour de nous les désirs égotiques de soumission aux émotions perturbatrices.

L'adhésion est libre et ouverte, mais non obligatoire ni nécessaire pour participer et profiter le projet associatif. On pratique un rapport court de communication (de cœur à cœur), pour arroser, si possible, une communication Non-violente. A cet effet l'association peut demander un

entretien personnalisée pour bien écouter les sentiments et besoins des possibles adhérent/es, a fin de comprendre la singularité de chacun/e dans notre communauté. L'assemblée garde la possibilité de refuser l'admission avec compassion et bienveillance, et aussi de proposer de radiations pour incompatibilité d'attitudes avec les valeurs qui portent notre projet.

Tout phénomène conflictuel sera traité dans la promotion d'une justice restauratrice, c'est-à-dire, que les différents stratégies sont accueillis par une procédure qui cherche à restaurer la paix entre nous sans laisser de graines perturbatrices dans nos cœurs (attendre la véritable racine des conflits et l'envisager avec bienveillance). On facilite de cette façon un équilibre affectif entre nous à travers une communication directe et aimante si possible. Tous les conflits et différences philosophiques sont soigneusement acceptés, et on essaye de les inclure à travers les besoins et aspirations communs.

Le consensus à travers le *Bien Commun* (le patrimoine immatériel) cherche à appliquer le sens commun (représenté par l'esprit associatif, matérialisé de façon non-dogmatique dans ses statuts et représenté de façon autonome par ses membres) à une situation concrète de façon ouverte, disposés à accueillir la difficulté de chaque décision pour minimiser la violence. Consensus ne signifie pas homogénéisation idéologique, non plus prendre de décisions par unanimité. Consensus est dialogue, évaluation collectif d'arguments, humilité et aussi rapport des forces axiologiques avec passion et enthousiasme. Par contre on ne refuse pas forcément le vote pour situations particulières (plutôt peu transcendantes).

On fait spéciale attention à ne pas devenir tyrannique sans perdre la ferme détermination qui demande l'exercice de notre autogouvernement. Il y a toujours une sortie à tous les conflits possibles à travers la non-violence. Et aussi à travers le renouvellement constant de notre expérience intellectuelle (conscience) du « Bien Commun », qui sert à entretenir la paix dans notre cercle d'amour.

La transparence aide à réduire la violence. La transparence fait possible la communication et c'est pour tant le principal élément pour garantir l stabilité de notre humble assemblée. Transparence économique et transparence des intentions. Transparence est inclusion sociale de la différence et gestion des conflits à travers la clarté de nos motivations profondes. Faire publique quelque chose c'est l'offrir stabilité. On offrira toujours la stabilité aux plus belles possibilités grâce à la transparence de notre cœur.

On comprend que l'assurance civile n'est pas obligatoire si l'activité de l'association ne le demande pas. Pour l'instant on considère nulles les



risques et on ne considère pas prioritaire les services d'une Assurance (mais on ne hésitera pas pour nous engager si on considère la besoin de se responsabiliser a ce niveau).

Le groupe moteur de ce projet pendant 2016 sont Francisco Ariza et Mme. Bénévolat, et nous sommes ravis d'accueillir aux nouveaux adhérent.e.s possibles. Pour cette première année ils ont partagé les responsabilités associatives de la façon suivant, et le renouvellement (ou pas) des responsabilités seront traités dans la prochaine assemblée extraordinaire (janvier 2017):

Francisco Ariza, *Animateur des Projets et Administration Générale* : animation de projet associatif (relation institutionnelle), animation des activités et services (facilitateur des ateliers), administrateur générale (secrétariat et trésorerie).

Mme. Bénévolat, *Animatrice de Communication et Action Sociale* : communication Non-violente (soin du cadre axiologique de l'activité associatif) et action sociale (ingénierie pédagogique).

Les critères qui régissent et évaluent notre projet associatif son qualitatifs et non quantitatifs, pratique qui nous amène forcément au détachement affectif de la loi de la violence.

La légalisation de notre activité, si possible, nous permettre avancer dans notre évolution sociale a travers de la possibilité d'avoir une identité juridique autonome comme système d'autoprotection. Toutes les activités sont développées dedans du cadre de la loi (donc avec son soutien même si le cadre nous oppresse), et on essaiera d'élargir au maximum cette liberté à travers notre entrainement socio-spirituel.

Le représentant légal de l'association pour cette première année sera Francisco Ariza, comme unique responsable administrative et juridique pour l'instant. Cette fonction sera renouvèle dans l'assemblée extraordinaire.

Le logotype de l'association et son adresse digital sera confirmé, de que possible, par l'assemblée ordinaire, mais ne pourra être modifié que dans l'assemblée extraordinaire.

Toute transformation axiologique de notre charte éthique sera réalisée dans l'assemblée  
extraordinaire.

## **ARTICLE - 18 - DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée extraordinaire qui statue sur la dissolution.

Fait à Bordeaux, 1<sup>er</sup> de mai de 2016



 **creative  
commons**